



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/139

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE L'OFFICE DE TOURISME

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 37

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 15

Date de convocation : 18 novembre 2020

Date d'affichage de la convocation au siège : 18 novembre 2020

Le 25 novembre de l'année deux mille vingt à 18h30

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à	NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	A		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	M. GILLET
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	E	M. CLAVERIE
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. TAMARELLE
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance.
 Le procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2020/139

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE L'OFFICE DE TOURISME

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-1-1 comprenant la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du tourisme et notamment son article R133-5 selon lequel le Comité de direction élit au plus deux vice-présidents parmi ses membres,

Vu la délibération du 23 septembre 2005 de la Communauté de communes de Montesquieu approuvant la création de l'Office de tourisme de Montesquieu,

Vu la délibération du 9 décembre 2005 de la CCM approuvant les statuts de l'Office de tourisme de Montesquieu,

Vu les révisions des statuts validées par délibérations du Comité de direction de l'Office de Tourisme de Montesquieu en 2007, 2008 et 2014 et 2019,

Vu la délibération 2020-11 du Comité de direction du 29 octobre 2020 approuvant la modification des statuts,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Considérant que par délibération 2020-11 susvisée, le Comité de direction de l'Office de tourisme de Montesquieu a approuvé la modification de ses statuts afin d'intégrer un second vice-président.

Il convient par ailleurs, conformément à l'évolution en matière de réglementation et de fonctionnement de l'Office de tourisme, de procéder à l'actualisation d'un certain nombre d'articles des statuts, joints en annexe.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve la modification des statuts de l'Office de Tourisme Montesquieu,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 25 novembre 2020

Le Président de la CCM

Bernard FATH

Document signé électroniquement

